

VISAS D'APPRENTISSAGE OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le dépôt d'un dossier de demande de visa est exclusivement possible sur rendez-vous préalablement pris en ligne via le [site internet](#) de l'Ambassade.

Le demandeur de visa doit se présenter en personne avec les documents énumérés ci-dessous en original et avec 2 photocopies

- Deux formulaires de demande de visa de long séjour dûment remplis et signés
- Deux photos d'identité récentes en couleur, de tailles standard (35 x 45 mm) sur fond clair
- Fiche « Information en vertu de l'article 54 (2) No. 8 AufenthG » (signée)
- Frais de 50.000 CFA (gratuit pour les membres de famille de ressortissants allemands)
- Carte nationale d'identité
- Contrat d'apprentissage ou de formation
- Preuve de logement
- Diplômes scolaires/formation et toutes les autres preuves de vos activités professionnelles
- Attestation d'une assurance-maladie (par exemples, type « Incoming » - une assurance maladie type Schengen/court séjour ne sera pas accepté)
- Lettre de motivation qui répond aux questions suivantes:
 - Pourquoi est-ce que vous êtes intéressé dans le but proposé de votre voyage?
 - Comment est-il arrivé aux conclusions du contrat etc.?
 - Qu'est-ce que vous attendez de votre séjour en Allemagne?
 - Qu'est-ce que vous voulez faire après votre séjour?
- Certificat de langue allemande B1
- Anciens passeports avec visas ou copies d'anciens visas pour un pays européen ou les Etats-Unis
- Pour les ressortissants étrangers aux Togo: Carte de séjour

Important: L'Ambassade se réserve le droit **de demander d'autres documents** que ceux indiqués ci-dessus et de vérifier l'authenticité des dits documents. Ni les dépenses faites pour la constitution du dossier ni les frais de visa ne seront remboursés en cas de refus du visa. La procédure de traitement des demandes de visas prend quelques semaines et peut se prolonger selon le cas de figure.